



COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD ALSACE LARGUE

Bureau communautaire du 05 mars 2026 – 19h00

en salle de réunion du Siège à Dannemarie

Sous la Présidence de Fabien ULMANN, Président,
sur convocation en date du 20 février 2026

Délibération publiée le 09 mars 2026

SECRETAIRE DE SEANCE

M. Nicolas HOLLEVILLE est désigné secrétaire de séance

DELIBERATION N° B20260301

Autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant : avis sur le projet de MAM de l'association « MAM aux grenouilles » portant changement de gestionnaire d'une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) à Retzwiller

Adoptée à l'unanimité



Département du HAUT-RHIN
 Arrondissement d'ALTKIRCH
 Nombre de membres élus : 21
 Nombre en fonction : 21

Séance du 05 mars 2026 – 19h00

Avis sur le projet de MAM de l'association « MAM aux grenouilles »

Délibération n° B20260301

Sous la présidence de Monsieur Fabien ULMANN

Et sur invitation en date du 20 février 2026

Sont présents 13 membres

Sont absents : 06

Sont excusés : 02

Votants : 13

Dont « pour » : 13

Dont « contre » : 0

Dont abstention : 0

NOM	Prénom	Qualité	Présence
ULMANN	Fabien	Président	Présent
HOLLEVILLE	Nicolas	Vice-Président	Présent
LACHAUSSEE	Florent	Vice-Président	Présent
SOMMERHALTER	Pascal	Vice-Président	Présent
GRANDGIRARD	Franck	Vice-Président	Présent
JACOBBERGER	Thierry	Vice-Président	Présent
SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Vice-Président	Présent
BARNABE	Maurice	Vice-Président	Présent
JUD	Claude	Vice-Président	Excusé
FINK	David	Vice-Président	Absent
GREDER	Béatrice	Vice-Présidente	Absente
SUTTER	Bernard	Membre du Bureau	Présent
BRINGEL	Eric	Membre du Bureau	Absent
ROBISCHUNG	Francis	Membre du Bureau	Excusé
CLORY	Patrick	Membre du Bureau	Présent
NASS	Denis	Membre du Bureau	Absent
DIETMANN	Daniel	Membre du Bureau	Absent
BACH	Guy	Membre du Bureau	Présent
GLESS	Michel	Membre du Bureau	Présent
GEIGER	Claude	Membre du Bureau	Présent
LEY	Marie-Cécile	Membre du Bureau	Absente

Délibération n° B20260301

SOLIDARITES/SERVICE AUX FAMILLES

AUTORITE ORGANISATRICE DE L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

AVIS SUR LE PROJET DE MAM DE L'ASSOCIATION "MAM AUX GRENOUILLES"

PORTANT CHANGEMENT DE GESTIONNAIRE D'UNE MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES A RETZWILLER

Vu la délibération n°C20241217 en séance du Conseil communautaire du 12 décembre 2024 concernant la mise à jour de la définition de l'intérêt communautaire en matière d'action sociale indiquant que sont d'intérêt communautaire les compétences des autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant ;

Vu l'obligation des porteurs de projet de création, d'agrandissement, de modification de structures d'accueil du jeune enfant à solliciter l'avis de l'autorité organisatrice du territoire d'implantation de leur projet ;

Vu la demande de l'association "MAM aux grenouilles" concernant un projet d'une Maison d'Assistants Maternelles à Retzwiller ;

Sachant que le projet porté par l'association "MAM aux grenouilles" s'inscrit dans des locaux de la commune de Retzwiller ayant déjà accueillis une MAM et qu'il permet le maintien du nombre de places d'accueil du jeune enfant sur le territoire,

Après examen du projet, vu l'offre d'accueil du jeune enfant sur ce territoire et la demande,

Il est demandé au Bureau communautaire par délégation :

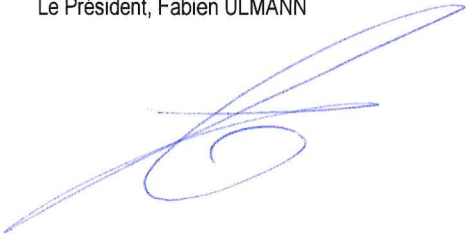
- de formuler un avis favorable au projet de MAM situé 5 place du Général de Gaulle à Retzwiller présenté par l'association "MAM aux grenouilles" ;
- d'autoriser le Président à en informer le porteur de projet, les services de protection maternelle et infantile de la CEA et la CAF.

Le Bureau communautaire par délégation, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE DE FORMULER UN AVIS FAVORABLE** au projet de Maison d'Assistants Maternelles (MAM) présenté par l'association "MAM aux grenouilles" situé 5 place du Général de Gaulle à Retzwiller ;
- **AUTORISE** le Président à en informer le porteur de projet, les services de protection maternelle et infantile de la CEA et la CAF.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
Le Président, Fabien ULMANN



Le secrétaire de séance, Nicolas HOLLEVILLE

